

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE COLMAR

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Elus :	15
En fonction :	15
Présents :	13
Procurations :	1
Excusés :	0
Absents :	1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception en préfecture
05/06/2024 16:57:24 0516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

COMMUNE DE JEBSHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2024 A 20H00

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 du mois de mai à 20h00, les membres du Conseil Municipal de JEBSHEIM se sont réunis en séance ordinaire dans la salle Saint Martin sur invitation qui leur a été adressée le 06 mai 2024 par le Maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents

- Madame BAÏNA Caroline
- Monsieur DELEPLANCQUE Guillaume
- Monsieur HABERKORN Raymond
- Madame HÄSSIG Diane
- Monsieur HENNY Joël
- Monsieur HUGLIN Michel
- Monsieur HUSSER Henri
- Monsieur KLOEPFER Jean-Claude
- Madame OBERLIN Elise
- Madame PELLETIER Virginie (arrivée au point N°3.2)
- Monsieur PEROTIN Stéphane (a donné procuration à monsieur DELEPLANCQUE Guillaume jusqu'à son arrivée au point N°5)
- Madame RITZENTHALER Laurence
- Monsieur RIVET Pascal

Étaient excusés et ont donné procuration

- Madame HUG Régine a donné procuration à madame OBERLIN Elise

Étaient excusés sans donner procuration

./.

Etaient absents non excusés :

Madame NEU Suzel

Secrétaire de séance désigné

Monsieur DELEPLANCQUE Guillaume

Secrétaire de séance auxiliaire désignée

Madame KEMPF Dominique, Secrétaire de Mairie

A l'ouverture de la séance, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et constate la présence de 11 conseillers et 2 procurations soit 13 conseillers présents ou représentés sur 15.

Monsieur le maire constatera, au fur et à mesure du déroulement de la présente séance, l'arrivée de :

- Madame Virginie PELLETIER à compter du Point n°3.2 ;
- Monsieur Stéphane PEROTIN à compter du Point n°5. La procuration donnée à monsieur DELEPLANCQUE Guillaume est par conséquent annulée à compter de ce point.

L'ordre du jour était le suivant :

Ouverture de séance

1. Désignation d'un secrétaire de séance

2. Approbation de la séance du 04 avril 2024

3. Communications

3.1. JSP : réunion d'information du 05/04/2024

3.2. Projet de liaison cyclable Grussenheim : Rencontre du 15/04/2024

3.3. Travaux terrain 5C5 : réunion préparatoire du 25/04/2024

3.4. L'Attire-Lire de Marie-Hélène : Animation CeA « conte » du 26/04/2024

3.5. Amicale des donneurs de sang : AG du 26/04/2024

3.6. Libération : Réunion 80^{ème} anniversaire du 03/05/2024

3.7. Distribution de compost » - édition 2024

3.8. Armistice : Commémoration du 08/05/2024

3.9. Préfecture 68 : Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 14/05/2024

3.10. Elections européennes : Réunion de la commission de contrôle du 16/05/2024

Fonctionnement des assemblées :

4. COLMAR AGGLOMERATION : Séminaire des communicants le 18/04/2024

5. Fête de la musique 2024

6. CPI : Interventions et missions communales : Convention de prise en charge des enfants des SPV

7. TeA (ex-Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin) : Clé de répartition et modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité TICFE

Affaires budgétaires

8. Salles communales : Instauration de tarifs de location au 01/06/2024

9. Ecole primaire : Déplacement scolaire JO 2024 : Demande de subvention

Informations et divers

10.1. Paroisse catholique : Nouvelles attributions du Curé Dominique KRESS

10.2. Agenda prévisionnel des réunions

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – 36/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Conformément à l'article L2121-15 cité par la Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996, le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.»

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

En vertu de ces dispositions, Monsieur le maire explique que le rôle du secrétaire de séance est de relire le Procès-Verbal tel qu'il est écrit par le secrétariat, donner ses observations pour validation par le Maire.

Pour mémoire : madame Diane HÄSSIG a été désignée lors de la séance du 04 avril dernier.

Monsieur Guillaume DELEPLANCQUE propose sa candidature.

**VU les articles L.2121-15 et L.2121-21 du code général des collectivités territoriales ;
ENTENDU les explications du maire ;**

Le Conseil Municipal

1. désigne Monsieur Guillaume DELEPLANCQUE en qualité de secrétaire de séance.

2. désigne Madame Dominique KEMPF, Secrétaire de Mairie, en qualité de secrétaire auxiliaire.

2. APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 04 AVRIL 2024 – 37/2024

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal du 04 avril 2024 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, le 18 avril 2024 par voie électronique.

Aucune observation n'est enregistrée à ce jour.

Le procès-verbal du 04 avril 2024 est soumis à approbation.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal du 04 avril 2024 est approuvé.**

3. COMMUNICATIONS – 38/2024

3.1. JSP : réunion d'information du 05/04/2024

Ce point est présenté par monsieur l'adjoint au maire Pascal RIVET.

La réunion d'information annuelle s'est tenue le vendredi 05 avril 2024 à 20h00 – salle LUTZ à JEBSHEIM.

On peut relever de belles performances au niveau des plateaux et parcours sportifs.

Assujettis réception en préfecture
138-218381571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Les effectifs sont en baisse au niveau des 3^{ème} et 4^{ème} années. Ceci peut s'expliquer par la délocalisation des jeunes, qui doivent souvent partir dans d'autres départements pour la poursuite de leurs études.

Une campagne de recrutement et d'appel aux jeunes sera rééditée pour étoffer les effectifs.

3.2. Projet de liaison cyclable Grussenheim : Rencontre du 15/04/2024

Madame Virginie PELLETIER arrive à compter de ce point.

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Une nouvelle rencontre des différents services et intervenants a eu lieu le 15 avril 2024 à 14h30 en mairie de JEBSHEIM.

Le tracé prévisionnel est en bonne voie de bouclage.

Monsieur le maire a bon espoir de conclure par une dernière discussion avec le seul propriétaire resté récalcitrant à ce jour.

3.3. Travaux terrain 5C5 : réunion préparatoire du 25/04/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

La réunion préparatoire et de finalisation des travaux nécessaires s'est tenue le jeudi 25 avril 2024 à 9h00 sur site.

Le fournisseur EPSL va adapter son devis au vu de la difficulté du terrassement et des fondations (la société n'étant pas spécialisée dans le domaine du génie civil).

Ces prestations seront confiées à l'entreprise MULLER ET MEYER BTP de JEBSHEIM.

Après vérifications, la subvention ANS reste conservée, l'enveloppe budgétaire globale restant éligible.

3.4. L'Attire-Lire de Marie-Hélène : Animation CeA « conte » du 26/04/2024

Ce point est présenté par madame la conseillère déléguée Elise OBERLIN

L'animation « Conte Voyage d'une goutte d'eau » s'est déroulée le vendredi 26 avril dernier à 10h00, à la bibliothèque.

Il est rappelé que cette animation était sous l'égide de la CeA dans le cadre du festival « l'Alsace se raconte ».

Les parents et les assistantes maternelles ont été ravis de l'animation proposée.

On a pu noter la présence de 40 tout-petits dont 20 issus de JEBSHEIM.

Cette expérience sera renouvelée dès que possible.

3.5. Amicale des donneurs de sang : AG du 26/04/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

L'Amicale des Donneurs de Sang s'est réunie en assemblée générale ordinaire le vendredi 26 avril 2024 à 19h30 - salle Martin à JEBSHEIM.

30 donneurs ont été diplômés (dons de sang ou de plasma)

Il est rappelé qu'il faut 5 prises de sang pour pouvoir bénéficier du premier diplôme (encouragements).

La prochaine campagne aura lieu le 19 décembre prochain.

3.6. Libération : Réunion 80^{ème} anniversaire du 03/05/2024

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Dans le cadre des préparatifs du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Poche de COLMAR, et notamment le projet « Convoi de la Liberté », Messieurs Benjamin HUIN-MORALES maire de ZIMMERBACH délégué à ce projet et David SANTANGE, responsable des manifestations patriotiques à Colmar Agglomération ont souhaité rencontrer les maires des Communes membres de COLMAR AGGLOMERATION.

Pour JEBSHEIM, la rencontre avec les élus a eu lieu en mairie de JEBSHEIM le vendredi 03 mai à 9h00.

Le budget prévisionnel global s'élève à 80 000 € (rappel pour JEBSHEIM : 1 €/habitant)

Le convoi se déroulera sur 54 km avec un aboutissement à NIEDERMORSCHWIHR et ZIMMERBACH (derniers villages qui seront traversés).

Les festivités se tiendront également au parc des expositions de COLMAR.

De plus amples détails (tenue du stand par les conseillers municipaux, expo photos, ...) seront donnés ultérieurement.

Monsieur le maire tient à souligner que la commémoration traditionnellement organisée dans le village sera maintenue, avec une présence des militaires du 1^{er} RCP certainement plus importante. Il reste à confirmer la date qui sera probablement décalée à début février 2025.

3.7. Distribution de compost » - édition 2024

Ce point est présenté par monsieur l'adjoint au maire Raymond HABERKORN.

La nouvelle édition de distribution de compost s'est déroulée le 04 mai dernier à partir de 9h00, au profit des foyers de JEBSHEIM.

15 m3 de compost ont été distribués.

Franc succès (85 personnes bénéficiaires)

Monsieur le maire remercie messieurs Raymond HABERKORN et Michel HUGLIN pour leur implication.

3.8. Armistice : Commémoration du 08/05/2024

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

La cérémonie s'est tenue le mercredi 08 mai 2024 à partir de 11h15 devant le Monument aux morts.

C'est toujours une belle manifestation.

La stabilité des participants au nombre de 60 personnes environ a été constatée.

3.9. Préfecture 68 : Conférence Intercommunal du Logement (CIL) du 14/05/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Les maires ont été invités le 14 mai à la Préfecture du Haut-Rhin à assister à la Conférence Intercommunal du Logement (CIL) initiée en 2021.

L'ordre du jour comportait notamment les thèmes suivants :

- Présentation des bilans 2021-2023 de la CIL d'Attribution de Colmar Agglomération ;
- Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et de sa cotisation

3.10. Elections européennes : Réunion de la commission de contrôle du 16/05/2024

Ce point est présenté par monsieur le conseiller Guillaume DELEPLANCQUE, président de la commission.

La Commission de Contrôle s'est réunie pour l'examen des listes électorales ce jeudi 16 mai 2024 à 18h00 en mairie de JEBSHEIM.

Le contrôle des listes a été probant.

Aucune anomalie n'a été détectée et les listes ont donc été validées par la commission de contrôle.

Monsieur le maire remercie monsieur DELEPLANCQUE pour le sérieux des vérifications et profite de ce point pour faire compléter le planning de présence du 09 juin prochain.

4. COLMAR AGGLOMERATION : SEMINAIRE DES COMMUNICANTS LE 18/04/2024 – 39/2024

Ce point est présenté par madame la conseillère déléguée Caroline BAÏNA.

Le 3^{ème} séminaire des communicants de COLMAR AGGLOMERATION s'est déroulé le jeudi 18 avril dernier à 9h30, dans la salle polyvalente de HOLTZWHR – PORTE du RIED.

L'ordre du jour comportait notamment les thèmes suivants :

- Les actualités de Colmar Agglomération et ses grandes actions en cours
- Nouveau réseau de bus Trace : présentation des grands principes du nouveau réseau à venir
- Modification des tournées OM et biodéchets
- Rapport développement durable de Colmar Agglomération

En parallèle, la commission communication s'est également réunie le 14 mai dernier à 18h30.

Accusé de réception par préfecture
05/06/2024 17:20:43 16-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Un flyer sera distribué fin mai en prévision des évènements suivants :

- *Marché aux puces JSP : dimanche 2 juin (avec rappel du Jebsa Marik)*
- *Réorganisation des collectes OM et biodéchets : pour JEBSHEIM à compter du lundi 3 juin : OM le lundi et les biodéchets le mercredi*
- *Elections européennes : dimanche 09 juin de 8h00 à 18h00*
- *Fête de la musique : vendredi 28 juin*

En ce qui concerne le nouveau réseau de la TRACE, un article sera compris dans la prochaine gazette (juillet).

Il faudra prévoir un encart pour les faits marquants suivants :

- *Transformation de l'association de gestion des salles : ses nouvelles dénomination, composition et compétences ;*
- *Célébration de départ du Curé Dominique KRESS : dimanche 25 août à 15h00 - église de HOLTZWHR – PORTE DU RIED (date prévisionnelle)*
- *Célébration d'installation du nouveau Curé Alexis AFAGNON dimanche 06 octobre août à 15h00 - église de HOLTZWHR – PORTE DU RIED (date prévisionnelle)*

Au vu de l'amélioration déjà existante du site internet, on peut regretter un manque d'intérêt par rapport aux liens utiles (servicepublic.fr, urbanisme, ...)

Le compteur « visiteurs » du site internet est peu significatif et stagne depuis quelques temps.

Un sondage va donc être lancé à l'attention des habitants aux fins de mieux appréhender leurs attentes par rapport au contenu du site existant.

En effet, une meilleure arborescence ou structure du site serait peut-être souhaitable pour une meilleure visibilité et rapidité d'accès à l'information recherchée.

Ainsi, le groupe de travail pour l'amélioration/transformation du site internet sera prochainement créé.

5. FETE DE LA MUSIQUE 2024 – 40/2024

Monsieur Stéphane PEROTIN arrive à compter de ce point. La procuration donnée à monsieur Guillaume DELEPLANCQUE est par conséquent annulée à compter de ce point.

Ce point est présenté par madame l'adjointe au maire Laurence RITZENTHALER.

Une deuxième réunion préparatoire de la Fête de la Musique s'est déroulée le 18/04/2024 à 20h00 – Salle Saint Martin à JEBSHEIM.

L'édition 2024 se tiendra le vendredi 28 juin prochain.

Une nouvelle réunion préparatoire aura lieu le 23 mai prochain pour la finalisation (distribution des stands, plan révisé, scène à déplacer)

038-216801371-20240518-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Un appel aux conseillers pour le service et l'aide au rangement est fait en séance.

Madame Virginie PELLETIER est la personne référente pour la diffusion et le récolement des informations liées à cette manifestation.

6. CPI: INTERVENTIONS ET MISSIONS COMMUNALES: CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS DES SPV – 41/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Madame Diane HÄSSIG ne participe ni au débat ni au vote.

Par délibération Point n°7-79/2022 du 16/11/2022, le conseil municipal avait décidé :

1. d'approuver le partenariat « SIS68 – Commune de JEBSHEIM – FOYERS CLUB D'ALSACE » pour l'utilisation des services du périscolaire à compter de la présente délibération.
2. de donner un accord de principe à la convention d'utilisation présentée en séance.
3. de prendre acte que ce dossier fera l'objet de délibérations complémentaires à l'issue de la rencontre du 21/11/2022.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune avancée significative depuis sa transmission auprès de la direction du SIS68.

Les services du SIS 68 ont fait l'objet de relances consécutives à ce sujet, depuis la rencontre préparatoire au changement de chef de corps le 23 août 2023.

Lors de la séance du 04 avril dernier, monsieur le maire avait informé l'assemblée délibérante qu'il soumettrait une convention à signer non plus de manière tripartite, mais uniquement entre la Commune et les Foyers Clubs d'Alsace.

Le projet de convention rectifié, adressé au directeur des Foyers Clubs d'Alsace pour avis, était joint à la note de synthèse préparatoire de la présente séance.

Le directeur des Foyers Clubs d'Alsace a, en parallèle, proposer d'organiser une réunion avec les SPV pour leur présenter le fonctionnement du périscolaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la sécurité intérieure,

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers volontaire ;

Considérant la Délégation de Service Public confiée aux Foyers Clubs d'Alsace.

Considérant le nouveau projet de convention en date du 16 mai 2024 ;

Entendu les explications du maire ;

**Après débat,
le Conseil Municipal
par 12 voix pour**

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

(Madame Diane HÄSSIG ne participant ni au débat ni au vote)

- 1. DECIDE D'ANNULER la délibération Point n°7-79/2022 du 16/11/2022 ;**
- 2. CONFIRME le partenariat « Commune de JEBSHEIM – FOYERS CLUB D'ALSACE » pour l'utilisation des services du périscolaire à compter de la présente délibération ;**
- 3. CONFIRME la rédaction de la convention d'utilisation présentée en séance ;**
- 4. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

7. TEA (EX-SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN) : CLE DE REPARTITION ET MODALITES DE REVERSEMENT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE TICFE – 42/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

*L'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoit le remplacement de la **taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE)** par la **Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE)**.*

*L'article L.5212-24 du CGCT prévoit que les conditions de reversement de la TICFE soient exécutées via une **Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE)**.*

*Sur délibérations concordantes du conseil municipal de chaque collectivité et du Comité Syndical, l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la **TICFE** et pour le reversement de cette dernière aux communes.*

*Le **TeA** représente l'**AODE** pour la Commune de JEBSHEIM.*

*En date du 13 février 2024, Le comité syndical du **TeA** a fixé la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux collectivités adhérentes telles que JEBSHEIM.*

***TEA** reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.*

Vu l'article 54 de la loi de finances n°2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) ;

Vu l'article L. 2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L. 5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Entendu les explications du maire ;

**Après débat,
le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

- 1. DECIDE D'APPROUVER les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles que proposées ;**
- 2. PRECISE que cette disposition demeure valable tant que la Commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire ;**
- 3. SOLLICITE Monsieur le préfet du HAUT-RHIN pour la mise en œuvre de la présente disposition ;**
- 4. SOLLICITE Monsieur le président de TEA pour l'information et la communication aux collectivités adhérentes ;**
- 5. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

8. SALLES COMMUNALES : INSTAURATION DE TARIFS DE LOCATION AU 01/07/2024 -43/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Par délibération Point n°6.2 du 04/04/2024, le conseil municipal avait approuvé de reprendre l'intégralité de la gestion des salles communales.

Il y a lieu de considérer les éléments de locations et d'instaurer la tarification à mettre en œuvre à compter du 1^{er} juin 2024.

Monsieur le maire informe les membres présents que cette disposition ne pourra entrer en vigueur avant le 1^{er} juillet 2024, en raison de l'organisation effective et des documents contractuels à réviser ou élaborer.

Monsieur le maire a organisé une réunion de préparation-concertation avec les services communaux le mardi 14 mai 2024 à 10h00 en présence de

- Madame BOUTANT pour la partie administrative
- Monsieur AQUINO et madame WEHLÉ pour la partie technique

Le projet de tarification est présenté en séance.

Un débat s'engage.

Les échanges portent essentiellement sur le tarif et la consistance du « forfait ménage ».

Des conseillers estiment que le niveau de propreté n'est que de nature subjective.

Peut-on envisager un tarif forfaitaire unique ou bien le calcul est fait par un coût horaire/agent ?

Comment évaluer le temps passé par l'agent d'entretien ? (le temps moyen de 8h00/location semble excessif)

Quid des locations extérieures.

Quid des documents contractuels à signer par les locataires (règlement, caution ?, ...)

Les propositions tarifaires semblent prohibitives compte-tenu de l'état des salles (polyvalente notamment malgré sa grandeur et hauteur sous-plafond), la cuisine n'est plus fonctionnelle (en partie).

Les associations seront rendues attentives au fait que le ménage sera facturable au réel après les manifestations au vu de l'état rendu ou des détériorations subies lors des utilisations (exemples : cuisinière grasse, épluchures de légumes non débarrassées, boursoufflures bar, ...)

Les frais incomberont aux associations.

Considérant la délibération Point 13-53/2023 du 15/06/2023 portant gratuité totale pour les associations locales des salles pour la tenue des assemblées générales ; et portant à deux, le nombre annuel de mise à disposition gratuite maximum pour les manifestations ouvertes au public (concerts, Oktoberfest, repas solidaires, ...) hors frais de fluides, et le cas échéant de casse ou d'entretien ;

Considérant la délibération Point n°6.2 du 04/04/2024, portant reprise en régie communale de la gestion des salles ;

Entendu les explications du maire ;

Entendu les explications de l'adjointe au maire ;

**Après débat,
le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

- 1. DECIDE d'instaurer une tarification de location des salles communales à compter du 1^{er} juillet 2024 suivant la grille tarifaire qui sera annexée à la présente délibération ;**
- 2. DIT que les recettes seront inscrites au budget de chaque année, en section de fonctionnement en recettes – articles 70878 « remboursement de frais » et 752 « loyers de locations » ;**
- 3. PRECISE que cette disposition demeure valable tant que la Commune ne rapporte pas sa délibération par une nouvelle décision contraire ;**
- 4. CHARGE le Maire ou l'Adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

9. ECOLE PRIMAIRE : DEPLACEMENT SCOLAIRE JO 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION -44/2024

Ce point est présenté par Monsieur le maire.

Par courrier du 18 avril 2024, la directrice de l'école élémentaire Jean SCHERER de JEBSHEIM sollicite une aide financière pour la participation de la classe des CM1-CM2, à une rencontre de Boccia dans le cadre des jeux olympiques paralympiques.

Le voyage en train est prévu le 02 septembre prochain à PARIS.

Coût total : 3 560,00 € soit 80 €/élève

L'amicale de l'école finance ce projet à hauteur de 2 912,00 €.

Le budget global de l'amicale de l'école est fragilisé, compte-tenu de la programmation annuelle des sorties.

Il est proposé de verser une subvention de 10€/élève participant.

Le courrier de demande est présenté en séance.

Entendu les explications du maire ;

**Après débat,
le Conseil Municipal à l'unanimité
des membres présents ou représentés**

- 1. DECIDE de verser 10 € par élève soit un total de 450 € pour la Commune, au profit de la participation de la classe CM1/CM2 aux « JO Paralympiques » organisé pour les 45 élèves le 02 septembre 2024 ;**
- 2 DECIDE DE FIXER les modalités de versement (quotité/élèves participants) sur présentation de la liste nominative après évènement des élèves qui auront été présents à cette sortie ;**
- 3. DIT que les montants seront imputés au Budget Primitif 2024 en section de fonctionnement en dépenses à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé »**
- 4. CHARGE le maire ou l'adjoint au maire de signer tout acte en rapport avec la présente délibération.**

10. INFORMATIONS ET DIVERS – 45/2024

10.1. Urbanisme : dossiers instruits

10.2. Paroisse catholique : Nouvelles attributions du Curé Dominique KRESS

10.3. Association 1-2-3 Cœurs : Tournage d'un film le 19 juin

10.4. Agenda prévisionnel des réunions

- Jebsa Marik : dimanche 02 juin 2024
- Marché aux puces JSP : dimanche 02 juin 2024
- Commission DSP : jeudi 06 juin à 10h00 - mairie
- Elections européennes – dimanche 09 juin (journée + dépouillement) – salle Saint Martin
- **Conseil municipal : 13 juin à 20h00 – salle Saint Martin**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne prenant plus la parole, le maire lève la séance à 22h00.



Le Maire :
Joël HENNY

Séance du 16 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

1. Désignation d'un secrétaire de séance.....	36/2024
2. Approbation de la séance du 04 avril 2024.....	37/2024
3. Communications.....	38/2024
3.1. JSP : réunion d'information du 05/04/2024	
3.2. Projet de liaison cyclable Grussenheim : Rencontre du 15/04/2024	
3.3. Travaux terrain 5C5 : réunion préparatoire du 25/04/2024	
3.4. L'Attire-Lire de Marie-Hélène : Animation CeA « conte » du 26/04/2024	
3.5. Amicale des donneurs de sang : AG du 26/04/2024	
3.6. Libération : Réunion 80 ^{ème} anniversaire du 03/05/2024	
3.7. Distribution de compost » - édition 2024	
3.8. Armistice : Commémoration du 08/05/2024	
3.9. Préfecture 68 : Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 14/05/2024	
3.10. Elections européennes : Réunion de la commission de contrôle du 16/05/2024	
4. COLMAR AGGLOMERATION : Séminaire des communicants le 18/04/2024.....	39/2024
5. Fête de la musique 2024.....	40/2024
6. CPI : Interventions et missions communales : Convention de prise en charge des enfants des SPV	41/2024
7. TeA (ex-Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin) : Clé de répartition et modalités de reversement de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité TICFE	42/2024
8. Salles communales : Instauration de tarifs de location au 01/06/2024.....	43/2024
9. Ecole primaire : Déplacement scolaire JO 2024 : Demande de subvention.....	44/2024
10. Informations et divers.....	45/2024
10.1. Urbanisme : dossiers instruits	
10.2. Paroisse catholique : Nouvelles attributions du Curé Dominique KRESS	
10.3. Association 1-2-3 Cœurs : Tournage d'un film le 19 juin	
10.4. Agenda prévisionnel des réunions	

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de TEBSDHEIM
Séance du 16 MAI 2024

Accusé de réception en préfecture
068-216801571-20240516-JEB160524PV-DE
Date de télétransmission : 05/06/2024
Date de réception préfecture : 05/06/2024

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
Tous les points	M HENNY Joël Maire		
Tous les points	M RIVET Pascal Adjoint au maire		
Tous les points	M HABERKORN Raymond Adjoint au maire		
Tous les points	Mme RITZENTHALER Laurence Adjointe au maire		
Tous les points	M HUGLIN Michel Conseiller Municipal Délégué		
Tous les points	M HUSSER Henri, Conseiller Municipal Délégué		
Tous les points	M PEROTIN Stéphane Conseiller Municipal		
Tous les points	M DELEPLANCQUE Guillaume Conseiller Municipal		
Tous les points	Mme BAINA Caroline Conseillère municipale Déléguée		
Tous les points	Mme PELLETIER Virginie Conseillère municipale		
Tous les points	Mme NEU Suzel Conseillère municipale	Absente, non excusée	
Tous les points	Mme OBERLIN Elise Conseillère municipale Déléguée		
Tous les points	M. KLOEPFER Jean-Claude Conseiller Municipal		
Tous les points	Mme HUG Régine Conseillère municipale	EXCUSÉE Procuration à OBERLIN Elise	
Tous les points	Mme HASSIG Diane Conseillère municipale		